



Plan de développement durable

DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT





TABLE DES MATIÈRES

CRÉDITS

Le plan de développement durable
est distribué gratuitement dans tous
les foyers lambertois.

Production : Ville de Saint-Lambert
Publication : Mai 2012
Tirage : 12 500

Mot du maire	1
Mot du comité d'environnement	2
Définition du développement durable	3
Vision de la municipalité	3
Axes d'intervention	4
Prochaines étapes	12
Remerciements	12

MOT DU

Maire

Chères Lambertoises,
Chers Lambertois,

Je suis heureux de vous présenter le premier plan de développement durable de notre municipalité. Résultat de près de deux années de travail, il deviendra notre cadre de gestion à la base du développement urbain durable de notre territoire et guidera nos actions pour les cinq prochaines années.

Collectivement, nous avons l'obligation d'un développement responsable. Nous devons offrir une qualité de vie aux citoyens et répondre à leurs besoins sans toutefois compromettre celle des générations futures. Cette responsabilité s'exerce dans un cadre à la fois social, environnemental, économique et culturel propre à nos particularités et à nos saines aspirations. Notre plan de développement durable permettra à l'administration municipale de répondre à la fois à cette responsabilité et aux attentes des Lambertois dans un souci de maintenir et d'assurer cette qualité de vie chère à notre communauté.

Avec ce plan, la Ville affirme ainsi sa vision axée sur son développement urbain durable et se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs.

Philippe Brunet
Maire



MOT DU Comité d'environnement

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Ce plan de développement durable est la concrétisation d'une longue démarche passionnante pour le comité d'environnement qui a commencé il y a près de deux ans.

Pour y parvenir, nous avons d'abord élaboré un plan de base, avant de mandater Équiterre pour nous soutenir dans notre démarche. L'expertise de cet organisme nous a menés en mars 2011 à entamer un exercice d'identification de priorités et à peaufiner notre projet.

Ce projet a été par la suite présenté aux citoyens lors d'une consultation publique en septembre 2011. Les citoyens ont pu prendre connaissance des grands enjeux de développement durable et particulièrement ceux portant sur l'environnement et le potentiel d'action des municipalités et des collectivités. Cette étape a été primordiale pour confirmer la pertinence de notre démarche et finaliser le plan en fonction de la volonté exprimée par les citoyens.

Je tiens par ailleurs à féliciter et remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de notre plan, et tout particulièrement les membres du comité d'environnement.

C'est donc avec beaucoup de fierté que je vous invite à découvrir notre plan de développement durable et à vous approprier ce guide structurant pour l'avenir de notre collectivité.

Cordialement,
Natalie Kirk, conseillère du district 3
et présidente du comité d'environnement



Ici et ailleurs!

À L'ÉCHELLE MONDIALE, le concept du développement durable a été adopté par plusieurs grands organismes internationaux, comme les Nations unies, et de nombreux pays.

AU QUÉBEC, le gouvernement provincial a adopté la Loi sur le développement durable en 2006. Celle-ci vise à « instaurer un nouveau cadre de gestion au sein de l'Administration afin que l'exercice de ses pouvoirs et de ses responsabilités s'inscrive dans la recherche d'un développement durable ». La loi s'appuie sur 16 principes et est accompagnée d'une stratégie pour assurer la cohérence des actions gouvernementales.

À L'ÉCHELLE LOCALE, les municipalités de toutes tailles invitent à une mobilisation collective et mettent en place des plans de développement durable.

Définition

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

La première définition du développement durable a été mise en avant en 1987 par Gro Harlem Brundtland, qui présidait la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations unies.

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. »

Deux concepts sont fondamentaux à cette notion :

- Le concept de **besoins** et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis à qui il convient d'accorder la plus grande priorité;
- L'idée des **limitations** que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Autrement dit, le développement devrait viser à augmenter les retombées positives sur la société tout en assurant l'intégrité de l'environnement.

La vision

DE LA
MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-LAMBERT

Le développement durable exige une vision large. Pour une municipalité, il s'agit d'offrir un cadre de vie de qualité à l'ensemble des citoyens d'aujourd'hui et de demain, et ce, de façon efficace et cohérente sur les plans économique, social, environnemental et culturel.

La Ville de Saint-Lambert offre une belle qualité de vie, entre autres, grâce à sa forêt urbaine et à ses nombreux espaces verts. C'est dans le but de préserver et d'améliorer la qualité de vie et l'environnement que la municipalité se dote de ce plan de développement durable.

Par son adoption et sa mise en œuvre, la Ville de Saint-Lambert va de l'avant en tant que ville écoresponsable et résolument tournée vers l'avenir.

Axes d'intervention

Les objectifs et les actions de la Ville de Saint-Lambert s'articulent autour de six axes :

1. LA GESTION MUNICIPALE

2. L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

3. LA MOBILITÉ DURABLE

4. L'EAU

5. LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6. LES ESPACES VERTS



1. LA GESTION MUNICIPALE

QUELQUES FAITS

La Ville de Saint-Lambert emploie quelque 110 personnes, gère 22 bâtiments municipaux et compte 46 équipements roulants.

Le développement durable se reflète déjà dans plusieurs outils structurants de la Ville, entre autres, le plan d'intervention sur 15 ans pour les infrastructures, bâtiments, parcs et équipements, le plan d'urbanisme, la politique familiale et la politique de l'arbre.

CE QUE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE FAIT DÉJÀ

- Directive interdisant les bouteilles d'eau à usage unique lors d'événements municipaux;
- Formation des décideurs municipaux sur la démarche de développement durable;
- Création d'une Division de l'environnement;
- Adoption des méthodes de construction durable pour le centre de loisirs;
- Achat d'un véhicule de fonction hybride;
- Élaboration d'un projet de règlement sur la gestion des déchets;
- Élaboration d'un projet de règlement sur la gestion des matières recyclables;
- Élaboration d'un projet de règlement sur la gestion des résidus verts;
- Directive d'achat de produits d'entretien plus respectueux de l'environnement;
- Directive d'abandon de produits d'entretien nocifs pour l'environnement ou la santé humaine;
- Utilisation d'un abrasif (fondant à glace) écologique pour les bâtiments municipaux;
- Station de vélo libre-service pour le personnel de l'administration municipale.

POURQUOI AGIR?

Pour assurer la cohérence dans les interventions municipales.

Pour mobiliser les autres acteurs, puisqu'en étant exemplaire, la Ville interpelle ses employés, ses citoyens ainsi que les commerces et les institutions sur son territoire.

Pour limiter les dépenses grâce à de nouvelles pratiques visant l'efficacité des ressources.

Afin de permettre une gestion municipale axée vers le développement durable, la municipalité s'engage à :

- Renforcer la cohérence des interventions municipales;
- Assurer l'exemplarité municipale.

Le saviez-vous?

Plus de la moitié de la population mondiale vit en zone urbaine et périurbaine. Les municipalités ont donc un rôle de premier ordre sur le plan du développement durable. Elles fournissent les services aux citoyens, encadrent l'aménagement du territoire et stimulent le développement économique local.

2. L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

QUELQUES FAITS

Au Québec, 43 % des émissions de GES proviennent du secteur des transports et 13 % du secteur du bâtiment.

Environ un quart des bâtiments de la ville de Saint-Lambert ont été construits dans les années 1945-1975, soit une période où les constructions étaient très mal isolées. Un peu plus de la moitié des résidences ont donc été construites avec de faibles critères d'isolation, voire aucun.

CE QUE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE FAIT DÉJÀ

- Réalisation d'un inventaire des GES;
- Intégration du développement durable dans le règlement de construction :
 - restriction sur les poêles à bois,
 - obligation d'installer des toilettes à faible débit et à double chasse,
 - interdiction d'utiliser l'eau pour les équipements de refroidissement,
 - obligation d'installer deux chutes à déchets dans les nouveaux multiplex,
 - obligation d'installer des supports à vélo dans les cases de stationnement,
 - obligation d'installer des membranes réfléchissantes sur les toits ou d'aménager des toits verts,
 - obligation de créer des îlots de verdure dans les stationnements (à chaque 15 cases).
- Utilisation de la géothermie au centre de loisirs;
- Utilisation de verre écoénergétique au centre de loisirs;
- Utilisation d'une membrane pâle pour le toit du centre de loisirs;

- Remplacement de son camion-nacelle par un modèle moins énergivore;
- Réalisation d'un plan d'intervention pour le remplacement des véhicules désuets;
- Adoption d'un règlement portant sur la marche au ralenti des véhicules à moteur;
- Préparation d'un règlement exigeant de nouvelles normes d'étanchéité (Novoclimat);
- Projet d'éclairage écoefficace dans le cadre de la réfection de la rue Riverside.



POURQUOI AGIR?

Pour lutter contre les changements climatiques, puisque le Québec s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 20 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020.

Pour contrôler les coûts collectifs, puisque l'augmentation anticipée des prix des carburants pèsera de plus en plus sur les budgets municipaux.

Pour être moins dépendant des énergies non renouvelables, puisque la demande énergétique croissante accélère l'épuisement des ressources.

Afin de permettre une meilleure gestion de son énergie, la municipalité s'engage à :

- Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments sur le territoire de la Ville;
- Renforcer l'efficacité énergétique des véhicules.

Le saviez-vous?

Les émissions de gaz à effet de serre (GES), principale cause des changements climatiques, ont augmenté de 70 % entre 1970 et 2004.



3. LA MOBILITÉ DURABLE

QUELQUES FAITS

Les résidents de maisons unifamiliales, fortement présentes à Saint-Lambert, utilisent davantage leur voiture, non seulement pour le trajet au travail, mais aussi pour l'ensemble des déplacements quotidiens.

CE QUE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE FAIT DÉJÀ

- Participation aux travaux de l'agglomération afin d'élaborer un plan de mobilité active et de transport de l'agglomération de Longueuil;
- Fermetures de rues ponctuelles à la circulation automobile;
- Formulaire de demande de mesures d'apaisement de la circulation pour les citoyens;
- Réalisation d'un plan de consolidation du réseau cyclable;
- Aménagement de traverses piétonnes aux principales intersections du réseau routier;
- Planification du redéveloppement du secteur de la gare.

POURQUOI AGIR?

Pour lutter contre les changements climatiques, puisqu'au Québec 43 % des émissions de GES sont liées au transport.

Pour préserver la qualité de l'air, puisque chaque année, plusieurs centaines de décès et plusieurs milliers de cas d'hospitalisation dans la région métropolitaine sont attribuables à la pollution atmosphérique.

Le saviez-vous?

Les niveaux d'émissions de GES liés aux déplacements sont en moyenne beaucoup plus élevés pour les résidents de la banlieue que pour les résidents des secteurs centraux de la métropole.

Pour encourager une ville active, puisque l'augmentation du transport en voiture jumelée à la diminution du transport en commun et du transport actif (marche et vélo) a contribué à la sédentarité et à la forte croissance de l'obésité.

Pour assurer la sécurité des piétons et cyclistes, puisque les aménagements ont un impact direct sur le nombre et la gravité des accidents de la route.

Afin de permettre une meilleure mobilité durable, la municipalité s'engage à :

- Mettre en place des aménagements physiques pour faciliter les transports actifs;
- Travailler de concert avec les organisations responsables à l'amélioration de la desserte en transports collectifs;
- Promouvoir l'usage des transports actifs et collectifs.



4. L'EAU

QUELQUES FAITS

Le Québec se situe parmi les plus grands consommateurs d'eau potable au monde. En 2011, la quantité totale d'eau distribuée à Saint-Lambert était de 745 litres par personne par jour.

CE QUE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE FAIT DÉJÀ

- Mise en œuvre d'un programme d'installation de compteurs d'eau;
- Projet pilote de vente de barils collecteurs d'eau de pluie;
- Construction de bassins de rétention des eaux de ruissellement;
- Utilisation d'eau non traitée pour l'entretien des plates-bandes;
- Règlement sur les équipements sanitaires à faible débit;



- Règlement interdisant les appareils réfrigérants à eau courante;
- Règlement interdisant l'usage de l'eau de l'aqueduc comme source d'énergie.

POURQUOI AGIR?

Pour diminuer nos coûts collectifs, puisque la captation, l'épuration et le traitement des eaux usées représentent des dépenses considérables pour les municipalités.

Pour diminuer la pollution de l'eau, puisque des pratiques durables de gestion de l'eau pluviale aideraient à réduire le débordement des eaux usées non traitées qui se retrouvent dans le Saint-Laurent lors de gros orages.

Afin de permettre une meilleure gestion de l'eau, la municipalité s'engage à :

1. Réduire la consommation d'eau potable;
2. Développer la gestion des eaux de ruissellement.

Le saviez-vous?

Parmi les ressources naturelles québécoises, l'eau est notre plus grande richesse.

Cette ressource, essentielle à la vie, occupe près de 10 % du territoire et représente 3 % de l'eau douce renouvelable planétaire.

Or, nous sommes parmi les plus grands consommateurs d'eau au monde.

5. LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

QUELQUES FAITS

Malgré la mise en place du bac de recyclage dès 1986, Saint-Lambert et le reste de l'agglomération sont loin d'atteindre les objectifs provinciaux pour les matières organiques, les résidus domestiques dangereux, les textiles et les encombrants.

À Saint-Lambert, les encombrants (gros objets comme les meubles, les électroménagers, etc.) sont acceptés dans la collecte des ordures ménagères. Les commerces participent également peu à l'effort de récupération.



CE QUE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE FAIT DÉJÀ

- Participation au plan directeur de gestion des matières résiduelles;
- Gestion des équipements de récupération dans certains parcs;
- Collecte du recyclage des industries, commerces et institutions (ICI);

Le saviez-vous?

Les Canadiens produisent près de deux fois plus de déchets que les Japonais ou les Suédois. Bien que le citoyen québécois recycle plus aujourd'hui qu'il y a quelques années seulement, il consomme aussi davantage et produit donc autant de déchets.

- Collecte des résidus verts (sapins, résidus végétaux du jardin et feuilles mortes) 23 fois par année;
- Collecte ponctuelle des déchets domestiques dangereux.

POURQUOI AGIR?

Pour diminuer les coûts collectifs, puisque les collectes de déchets et de matières recyclables et leur transbordement consomment à l'heure actuelle 9 % du budget annuel de la Ville.

Pour optimiser la gestion des matières résiduelles sur notre territoire, puisqu'une saine gestion commence à la source, là où les matières sont générées.

Afin de permettre une meilleure gestion des matières résiduelles, la municipalité s'engage à :

- Sensibiliser et responsabiliser les citoyens aux 3R (réduction, réemploi et recyclage).



6. LES ESPACES VERTS

QUELQUES FAITS

Saint-Lambert compte onze parcs équipés d'installations récréatives, dont trois comportant une piscine extérieure, et de nombreux parcs de quartier offrant des lieux de détente.

Les accès au fleuve sont grandement réduits par la présence de la route 132. Actuellement, seul le parc du Havre y donne accès.

Saint-Lambert compte de nombreuses espèces d'animaux sauvages, de plantes et de fleurs. Une grande partie de ces espaces est aménagée et ponctuée de plantes non indigènes et de pelouses exigeant

des quantités considérables d'engrais et d'eau d'arrosage.



CE QUE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE FAIT DÉJÀ

- Adoption d'un plan directeur des parcs;
- Imposition de constats d'infraction élevés pour l'abattage non autorisé des arbres;
- Élaboration d'une politique de l'arbre;
- Adoption d'un règlement concernant la gestion des pesticides, incluant un plan de gestion annuel pour les terrains de golf.

Le saviez-vous?

Saint-Lambert est qualifiée de « ville verte » en raison de sa foresterie urbaine abondante et de ses nombreux parcs. Cependant, les milieux demeurés à l'état naturel sont pratiquement inexistants.

POURQUOI AGIR?

Pour créer des îlots de fraîcheur, puisque la plantation d'arbres et le verdissement permettent de contrer le phénomène d'îlot de chaleur, ces zones construites caractérisées par des températures plus élevées que l'environnement immédiat.

Pour assurer la qualité de l'air, puisqu'en s'assurant la présence de plantes grimpantes et d'arbres dans les zones urbaines, nous contribuons à piéger les poussières et à capter des polluants aéroportés.

Pour une ville agréable, puisque verdir son milieu permet de rafraîchir et d'embellir son environnement, de diminuer le stress et d'accroître la valeur foncière des propriétés.

Pour favoriser la biodiversité, puisque les espaces verts sont des écosystèmes assurant la survie d'espèces végétales et animales, même en milieu urbain.

Pour retenir les eaux, puisque le verdissement, lorsqu'il est inclus dans les travaux de réfection et de mise à niveau des infrastructures, favorise la rétention des eaux diminuant ainsi l'impact des événements météorologiques extrêmes (fortes pluies et neiges).

Afin de permettre le développement de la foresterie et des espaces verts urbains, la municipalité s'engage à :

- Mettre en valeur les parcs et espaces verts et favoriser le verdissement;
- Favoriser la biodiversité dans les espaces verts.



Étapes

L'élaboration du plan de développement durable constitue la première étape du processus. Pour assurer son suivi et la mise en œuvre de son plan d'action, la Ville de Saint-Lambert entend :

- Mandater le chef de la Division de l'environnement pour coordonner la mise en œuvre du plan d'action en concertation avec les acteurs concernés.
- S'assurer que le comité d'environnement poursuit son travail quant au suivi, à l'évaluation et à la mise à jour du plan d'action.

REMERCIEMENTS

Ce plan de développement durable témoigne de la volonté et de l'effort partagé de nombreuses personnes ayant à cœur le développement responsable de notre territoire. À cet égard, la Ville de Saint-Lambert remercie :

- les membres du comité d'environnement pour leur travail passionné et leur implication tout au long de l'élaboration de ce plan;
- les citoyens et les différents intervenants pour leurs suggestions éclairées, particulièrement lors de la consultation publique;
- l'équipe municipale, tout spécialement la Direction de la gestion du territoire, et Équiterre pour leur participation à l'une ou l'autre des étapes du plan.



1. LA GESTION MUNICIPALE

ACTIONS	ÉCHÉANCIER	
ORIENTATION 1 Renforcer la cohérence des interventions municipales		
– Mettre en place des activités de sensibilisation récurrentes en misant sur des campagnes et événements existants (Jour de la Terre, Défi Climat, Semaine de réduction des déchets, etc.)	2012 et 2013	
– Créer une brigade verte pour faire de la sensibilisation environnementale	2012 et 2013	2014 à 2016 2014 à 2016
– Faire un bilan annuel du plan de développement durable		
– Élaborer une grille d’analyse pour s’assurer du respect des fondements du développement durable et de la conformité à la réglementation des projets municipaux		
– Ajouter des sections sur le développement durable au rapport financier annuel		2014 à 2016 2014 à 2016
– Mettre à jour le plan de façon annuelle		
ORIENTATION 2 Assurer l'exemplarité municipale		
– S’assurer que les événements municipaux sont écoresponsables	2012 et 2013	
– Mettre en place une procédure d’achat de produits d’entretien écoresponsables	2012 et 2013	
– Appliquer des principes d’économie d’eau et de gestion des eaux de pluie aux immeubles et aux installations de la Ville	2012 et 2013	
– Mettre en place des mesures incitatives aux transports alternatifs	2012 et 2013	
– Adhérer à la démarche Allégo de l’AMT	2012 et 2013	
– Former les employés municipaux à l’écoconduite		2014 à 2016 2014 à 2016
– Intégrer des infrastructures de captage, de rétention et d’infiltration de l’eau dans les projets		
– Inclure des mesures d’efficacité dans les prochains contrats de collecte de matières résiduelles		2014 à 2016

2. L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

ACTIONS	ÉCHÉANCIER	
ORIENTATION 1 Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments sur le territoire de la Ville		
– Fixer des objectifs de réduction des GES à la suite de la réalisation de l’inventaire	2012 et 2013	
– Encourager l’atteinte des normes de haute performance énergétique (LEED, Novoclimat) pour les projets de construction et de rénovation dans la poursuite du plan d’urbanisme	2012 et 2013	
– Intégrer la gestion de l’éclairage dans le projet du parc de la Voie maritime	2012 et 2013	
– Réaliser un audit énergétique des bâtiments municipaux		2014 à 2016 2014 à 2016
– Sensibiliser les citoyens sur la rénovation écologique		2014 à 2016 2014 à 2016
– Sensibiliser les citoyens à l’utilisation des énergies vertes		
– Inciter les gestionnaires d’immeubles à instaurer des mesures visant à l’efficacité énergétique		2014 à 2016
– Mettre en place des mesures incitatives pour le remplacement des poêles à bois		
ORIENTATION 2 Renforcer l'efficacité énergétique des véhicules		
– Sensibiliser les citoyens à la réglementation sur la marche au ralenti de façon récurrente	2012 et 2013	

3. LA MOBILITÉ DURABLE

ACTIONS	ÉCHÉANCIER	
ORIENTATION 1 Mettre en place des aménagements physiques pour faciliter les transports actifs		
– Développer le réseau de pistes cyclables dans toute la municipalité	2012 et 2013	
– Faciliter l’accès au train et au métro en transport actif	2012 et 2013	
– Augmenter le nombre de supports à vélo près des commerces		2014 à 2016 2014 à 2016
– Assurer le déneigement prioritaire des accès aux transports collectifs		2014 à 2016 2014 à 2016
– Mettre en place des mesures d’apaisement de la circulation		
– Explorer, avec les acteurs concernés, la possibilité de revoir les horaires de l’ouverture des écluses afin de limiter les longues attentes pour les cyclistes aux heures de pointe		2014 à 2016
ORIENTATION 2 Travailler de concert avec les organisations responsables à l'amélioration de la desserte en transports collectifs		
– Continuer à travailler avec l’agglomération afin de faire des représentations auprès des sociétés de transport dans le but :	2012 et 2013	
– D’augmenter la fréquence et la plage horaire du transport collectif avec le centre-ville de Saint-Lambert;	2012 et 2013	
– D’expérimenter des navettes de type minibus pour relier les centres-villes de Montréal et de Saint-Lambert;	2012 et 2013	
– D’améliorer les liens interrives entre Saint-Lambert et Montréal, notamment par la mise en place de voies réservées.	2012 et 2013	
– Évaluer la faisabilité d’un programme de covoiturage lambertois		2014 à 2016





ORIENTATION 3 Promouvoir l'usage des transports actifs et collectifs		
– Sensibiliser les citoyens aux avantages des transports actifs et collectifs – Adopter un objectif chiffré pour l'augmentation de la part des transports actifs et collectifs	2012 et 2013	2014 à 2016
4. L'EAU		
ACTIONS		
ÉCHÉANCIER		
ORIENTATION 1 Réduire la consommation d'eau potable		
– Renforcer l'application du règlement sur les piscines et l'arrosage – Adopter un objectif chiffré de réduction de consommation d'eau potable – Inspection des fontaines afin de s'assurer qu'elles fonctionnent en circuit fermé – Offrir des mesures incitatives aux résidents pour l'installation d'équipements à faible consommation – Caractériser la consommation d'eau potable	2012 et 2013 2012 et 2013 2012 et 2013	2014 à 2016 2014 à 2016
ORIENTATION 2 Développer la gestion des eaux de ruissellement		
– Sensibiliser la population, les industries, les commerces et les institutions à la gestion des eaux de ruissellement – Adopter un règlement sur la rétention des eaux de pluie – Adopter un règlement sur les surfaces perméables des industries, des commerces, et des institutions (ICI) lors de nouvelles constructions ou de travaux majeurs – Adopter un règlement interdisant le branchement des gouttières et des drains des ICI sur le réseau d'égout sanitaire lors de nouvelles constructions ou de travaux majeurs	2012 et 2013	2014 à 2016 2014 à 2016 2014 à 2016
5. LES MATIÈRES RÉSIDUELLES		
ACTIONS		
ÉCHÉANCIER		
ORIENTATION 1 Sensibiliser et responsabiliser aux 3R (réduction, réemploi et recyclage)		
– Inclure des exigences de récupération des matières recyclables à l'obtention d'un permis pour les rassemblements publics – Inciter et encourager les gens à faire du compostage domestique et faire de la promotion à cet égard	2012 et 2013 2012 et 2013	
– Inciter les commerces à participer à la récupération plus activement – Sensibiliser la population à l'herbicyclage – Sensibiliser la population à la réduction de la consommation – Installer des équipements de récupération dans les lieux publics – Rendre obligatoires la récupération, le tri et le recyclage lors de travaux de construction, de rénovation ou de démolition – Adopter un règlement prévoyant un espace dans les nouvelles constructions de type multiplex pour la gestion des matières résiduelles organiques, de concert avec le projet d'usine de biométhanisation de l'agglomération de Longueuil – Mettre en place un règlement visant l'interdiction de jeter les rognures de gazon avec les ordures ménagères – Établir un calendrier de collecte pour les encombrants	2012 et 2013 2012 et 2013 2012 et 2013 2012 et 2013	2014 à 2016 2014 à 2016 2014 à 2016 2014 à 2016
6. LES ESPACES VERTS		
ACTIONS		
ÉCHÉANCIER		
ORIENTATION 1 Mettre en valeur les parcs et espaces verts et favoriser le verdissement		
– Organiser une journée annuelle de vente et de distribution d'arbres – Adopter une politique de l'arbre – Mettre en œuvre des projets pilotes d'agriculture urbaine – Favoriser l'aménagement d'accès publics au fleuve et mettre en valeur le secteur des écluses – Préparer un plan de gestion de foresterie urbaine – Mettre à jour l'inventaire des arbres – Élaborer un guide définissant les espèces d'arbres les plus et les moins adéquates – Élaborer un guide de plantation, d'entretien, d'abattage et de protection des arbres – Permettre, par voie réglementaire, l'entretien d'arbres publics par des citoyens – Concevoir des activités de sensibilisation à la foresterie urbaine pour les élèves – Instaurer une tradition de plantation d'arbres lors d'événements familiaux – Créer un fonds de l'arbre	2012 et 2013 2012 et 2013	2014 à 2016 2014 à 2016 2014 à 2016 2014 à 2016 2014 à 2016 2014 à 2016 2014 à 2016 2014 à 2016 2014 à 2016 2014 à 2016
ORIENTATION 2 Favoriser la biodiversité dans les espaces verts		
– Promouvoir et augmenter les journées vertes – Étudier l'utilisation d'espèces indigènes et évaluer les avantages de cette mesure – Concevoir l'aménagement de grands espaces verts en tenant compte de leur utilité comme habitats fauniques – Sensibiliser les résidents et les gestionnaires d'immeuble sur l'utilisation de la végétation indigène dans les aménagements paysagers	2012 et 2013	2014 à 2016 2014 à 2016 2014 à 2016